



**Orientations pastorales  
pour la préparation  
et la célébration  
des mariages**

**Janvier 2010**



# Table des matières

<b>Texte de promulgation par Mgr de Kerimel.....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>Accueillir.....</b>	<b>7</b>
Un accueil chaleureux et personnel : la rencontre est première.....	7
Accueil des situations particulières.....	7
Dossier administratif.....	7
<b>Accompagner.....</b>	<b>9</b>
Discerner sur le projet du couple .....	9
Progresser dans l'amour mutuel.....	10
Cheminer dans la foi .....	11
Au terme du cheminement.....	12
Durée et moyens de cheminement.....	12
<b>Célébrer le mariage.....</b>	<b>13</b>
Vivre une célébration vraie et signifiante de la présence de Dieu.....	13
Aspects pratiques et financiers.....	13
<b>Veiller à la pastorale de l'après-mariage.....</b>	<b>14</b>
<b>Les équipes de préparation au mariage .....</b>	<b>15</b>
Responsabilité des prêtres, diacres, laïcs.....	15
Formation .....	15
Trop ambitieux ? .....	15
<b>Accueil des personnes en vue d'un mariage interconfessionnel ou d'un mariage dispar.....</b>	<b>16</b>
<b>Accueil des personnes ayant reçu le sacrement de mariage et divorcées .....</b>	<b>16</b>
<b>Bibliographie, documents de référence concernant le mariage .....</b>	<b>17</b>

# **Orientations pastorales pour la préparation et la célébration des mariages**

Je promulgue aujourd'hui, pour notre diocèse de Grenoble-Vienne, ces orientations pastorales pour la préparation et la célébration des mariages, après avoir pris en compte le travail d'une commission nommée dans ce but, du Service diocésain de la pastorale des familles, du Conseil presbytéral et du Conseil diocésain de pastorale.

Dans un monde qui évolue profondément et rapidement, où les repères chrétiens sont de plus en plus ténus, il importe d'adapter notre approche pastorale de la dispensation des sacrements.

Nous ne pouvons plus, en bien des situations, nous appuyer sur des connaissances catéchétiques ou une vie ecclésiale, chez ceux qui demandent un sacrement. C'est pourquoi nous devons inclure dans la préparation au sacrement de mariage une première annonce et une catéchèse qui permettent aux fiancés de prendre conscience de ce qu'ils demandent à l'Église, et d'accomplir cette démarche en toute liberté.

Aussi je demande aux paroisses et à toutes les équipes de préparation au mariage d'être attentives aux points suivants :

- On invitera les fiancés à prendre contact avec la paroisse un an avant la date prévue de leur mariage.
- On sera attentif à la qualité du premier accueil et de l'accompagnement de leur démarche, dans une écoute bienveillante et cordiale.
- On inscrira dans le temps, dans une certaine durée, la préparation, qu'il sera souhaitable de démarrer dans les semaines qui suivent le premier contact avec la paroisse.
- L'ensemble des acteurs de la préparation et de la célébration du mariage veilleront à une bonne coordination de l'accompagnement des fiancés. « Il est souhaitable que ce soit la même personne (prêtre ou diacre) qui assure à la fois la prise en charge pastorale et la constitution du dossier » (cf. n°5).
- On se rappellera que le temps de la préparation est un temps de discernement :
  - pour le couple, les fiancés vérifient si c'est bien ce sacrement qu'ils désirent. La préparation doit les aider à mûrir leur décision et à lui donner plus de profondeur.
  - pour l'Église, qui vérifie la liberté, le sérieux de l'engagement. Le ministre ordonné qui signe le dossier est le garant de la réalité du discernement.
- Durant le temps de préparation, il conviendra :
  - d'être attentif à la situation humaine et religieuse des fiancés
  - de les aider à relire leur histoire personnelle et commune

- de leur proposer une réflexion sur l'amour humain, qui commence souvent avec le sentiment amoureux, et s'épanouit dans un don de soi inscrit dans la durée et la banalité de la vie quotidienne, où l'on apprend à cultiver l'émerveillement et la tendresse.
  - de leur parler de la sexualité ordonnée à un amour pleinement humain, à la fécondité de l'amour (diverses formes de fécondités), et normalement à la parentalité.
  - de leur faire découvrir le Visage de Dieu, Père, Fils et Esprit saint, présent dans leur vie et dans leur amour ; la place de Jésus-Christ venu vaincre en l'être humain ce qui s'oppose à l'amour authentique ; le rôle de l'Église ; la destinée ultime de l'être humain...
  - de leur apprendre ce qu'est le sacrement de mariage, don d'une grâce en même temps que mission à réaliser.
- Au fil de ce parcours on abordera les quatre piliers du mariage chrétien (liberté, fidélité, indissolubilité et ouverture à la vie).
  - Pour la célébration du mariage on se reportera à la troisième partie du travail de la Commission et au rituel.
  - Il sera bon d'ouvrir des perspectives sur l'après-mariage, et de proposer des chemins possibles et des lieux pour avancer sereinement sur le chemin de l'amour conjugal, avec l'appui de l'Église.

Pour que ces orientations soient mises en œuvre, je fais mien le travail que la commission constituée à cet effet m'a remis et que vous trouverez ci-après.

Chaque paroisse ou équipe de préparation au mariage dans le diocèse de Grenoble-Vienne veillera à adapter sa manière d'agir dans l'esprit de ces orientations. Pour cela, elle se donnera le temps nécessaire, et sollicitera au besoin le Service diocésain de pastorale des familles pour une formation, un accompagnement, un éclairage.

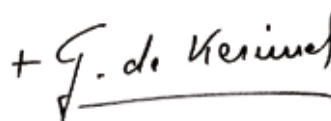
Nous ferons une évaluation en temps opportun.

Je remercie tous ceux et celles qui sont engagés généreusement dans la préparation au mariage et je les assure de ma prière et de mes encouragements.

Grenoble, le 15 janvier 2010

† Guy de Kerimel

Évêque de Grenoble-Vienne



+ G. de Kerimel

# Introduction

Depuis quelques années, un travail considérable s'accomplit en France, et particulièrement dans notre diocèse, pour la pastorale du mariage.

L'Église remplit là une mission propre, pour révéler le Dieu d'amour au cœur même de l'amour humain ; mais elle y voit aussi un enjeu majeur pour la formation des personnes et la construction de la société. La famille, première cellule de la société, en porte toutes les richesses et les fragilités <sup>1</sup>. « **L'Église s'adresse en particulier aux jeunes qui s'apprêtent à s'engager sur le chemin du mariage et de la famille, afin de leur ouvrir de nouveaux horizons en les aidant à découvrir la beauté et la grandeur de la vocation à l'amour et au service de la vie** » (Familiaris consortio § 1).

En 2002, la Conférence des évêques de France a publié des orientations nationales pour la pastorale du mariage <sup>2</sup>. Ce texte bref invite à inscrire la préparation du mariage dans une plus grande durée, en proposant une véritable catéchèse. Le récent texte national pour la catéchèse en France <sup>3</sup> va dans le même sens, en promouvant une catéchèse « **ordonnée aux différentes étapes de la vie.** », et en associant pleinement les communautés chrétiennes dans l'annonce de la foi.

Les présentes orientations diocésaines s'inscrivent dans la même ligne : la préparation au mariage est un temps important pour la maturation humaine et spirituelle de la personne et du couple ; c'est un temps de grâce pour l'approfondissement de leur amour mais aussi pour leur croissance dans la foi. Et ce peut être l'occasion d'une véritable découverte ou re-découverte de Dieu et de son amour. Mais, parce que le sacrement du mariage est une réalité à la fois humaine et spirituelle, la préparation au mariage doit permettre au couple de construire sa vie sur un amour véritable autant que sur une foi éclairée. La vérité du oui est nécessaire pour la vérité du sacrement.

Pour accompagner les couples vers le sacrement de mariage, ces orientations insistent donc particulièrement sur :

- le temps et les moyens donnés aux fiancés, personnellement et en couple, pour mûrir dans leur décision du mariage. Temps d'une vraie préparation au don mutuel de leur vie.
- le temps et les moyens donnés aux fiancés pour une découverte de Dieu qui les unit dans le sacrement. Temps souhaitable d'une catéchèse, qui peut être aussi une première annonce de la foi chrétienne.
- la collaboration et la complémentarité de tous les acteurs de la pastorale du mariage. Cette collaboration apporte beaucoup de fruits pour les futurs époux, mais tout autant pour les communautés elles-mêmes.

Le cheminement d'un couple vers le mariage est structuré de la même manière que la préparation des sacrements de l'initiation : l'accueil des fiancés, l'accompagnement de leur démarche, la célébration du sacrement, l'attention à la suite du mariage. Chacune de ces étapes est importante pour les aider à avancer dans leur amour, dans la foi, et ainsi, entrer dans la communauté chrétienne et la société.

---

<sup>1</sup> Jean-Paul II, lettre post-synodale Familiaris consortio, 1981, § 1

<sup>2</sup> Assemblée plénière des évêques de France, Orientations pour la pastorale du mariage, 9 novembre 2002

<sup>3</sup> Coéditeur Bayard-Centurion, Fleurus-Mame, 2006

# Accueillir

## Un accueil chaleureux et personnel : la rencontre est première

**« Leur manifester notre sympathie, notre joie devant l'heureuse perspective de leur mariage est le B.A-BA d'une rencontre vraie de chacun d'eux et de leur projet. (...) qu'ils puissent constater que l'Église s'intéresse à eux et à ce qu'ils vivent : leur amour, leur bonheur, mais aussi leurs difficultés, leur travail, etc. L'Église n'a d'autre intérêt que de les aider à réussir leur projet de bonheur. »**<sup>1</sup>

Il est important d'instaurer un climat de confiance pour les couples qui viennent se préparer au mariage. Quelle que soit leur situation, ils sont poussés par le désir de construire leur vie sur un amour durable, et c'est pour eux une occasion de faire un chemin de foi.

Le premier accueil est souvent effectué par les accueillants en paroisse. On veillera à leur donner les moyens de le réaliser dans les meilleures conditions. Accueillir s'apprend.

Lorsque les futurs mariés se présentent suffisamment tôt – au moins un an avant la date du mariage – on veillera à profiter de ce délai pour les mettre en chemin dès que possible en les mettant immédiatement en contact avec l'équipe de préparation au mariage. On aura vérifié qu'ils se sont bien adressés à la paroisse de leur domicile. Il sera bon de répondre à leurs premières interrogations rapidement (« Peut-on se marier le tant ? A tel endroit ? »...).

## Accueil des situations particulières

Pour toutes les situations particulières, les acteurs pastoraux sont encouragés à consulter le prêtre modérateur puis, si nécessaire, le service de la pastorale des familles qui orientera vers les personnes ou structures adaptées :

- mariages interconfessionnels (appelés aussi « mixtes » : entre un catholique et un chrétien non catholique)
- mariages interreligieux (nécessitant une demande de dispense pour disparité de cultes comme tout mariage entre un catholique et un non baptisé)
- mariage de personnes handicapées
- mariage entre personnes âgées
- mariage des personnes mariées civilement et divorcées – pour l'accueil des personnes divorcées, se reporter à la page 16

## Dossier administratif

Un dossier de mariage devra être fait en bonne et due forme par la personne ayant la légitimité de le faire. Pour éviter les difficultés, il est bon d'aborder la question du dossier administratif dès la première rencontre avec l'ensemble des partenaires impliqués.

---

<sup>1</sup> Commission familiale de l'épiscopat, Entretien pastoral en vue du mariage, Centurion/Tardy, 1990, p. 35

**« C'est normalement le curé de la paroisse du domicile de l'un ou de l'autre des futurs, ou de leurs parents [...] qui a la responsabilité de la constitution du dossier. Si, en raison de la mobilité ou pour d'autres raisons, les futurs sont en relation avec un autre prêtre ou un diacre, ces derniers, avec l'autorisation du curé, peuvent assurer la préparation et la constitution du dossier qui sera remis au curé en temps voulu. [...] Il est souhaitable que ce soit la même personne qui assure à la fois la prise en charge pastorale et la constitution du dossier. De même, la préparation des déclarations d'intention fait partie de l'entretien pastoral. Dans le cas où le mariage doit être célébré par un prêtre ou un diacre ne pouvant prendre une part importante à la préparation, il est désirable que celui-ci puisse s'entretenir de la célébration avec les fiancés. »<sup>1</sup>**

Il est nécessaire qu'un discernement s'opère avec les fiancés sur la vérité et la qualité de leur démarche ; une seule personne – prêtre ou diacre – y veillera en faisant le lien avec les différents acteurs de la préparation ; c'est elle qui sera à la fois le responsable de la préparation mentionné sur la première page du dossier administratif, qui signera le bas des deux pages intérieures et qui contre-signera les déclarations d'intention. Il en va de sa responsabilité puisque c'est cette personne – prêtre ou diacre – qui accompagne le couple.

Dans la logique de la liberté d'engagement, les fiancés sont invités à rédiger chacun de leur côté une déclaration d'intention qu'ils datent et signent. Chacune doit explicitement contenir les quatre éléments essentiels du mariage (liberté, fidélité, indissolubilité, responsabilité d'époux et de parents ; on veillera aussi à ce qu'il y ait mention de la situation de chacun vis-à-vis de la foi en vue de l'éducation catholique des enfants à venir). C'est un document qui peut avoir un intérêt pédagogique dans l'accompagnement des futurs mariés.

On veillera à effectuer dans les plus brefs délais les demandes de dispenses nécessaires, auprès du chancelier du diocèse. L'accord pour une dispense ne doit jamais être présumé. Si le mariage est célébré dans un autre diocèse, le dossier sera transmis au moins un mois à l'avance au chancelier du diocèse où est constitué le dossier, qui le fera parvenir au diocèse où sera célébré le mariage, qui le fera parvenir au curé du lieu de la célébration.

Si le célébrant n'est pas un prêtre ou un diacre de la paroisse où est célébré le mariage, il est nécessaire que le curé ait donné sa délégation explicite mentionnée sur le dossier (après vérification de l'identité ecclésiale du célébrant) pour que soit reçu valablement le consentement des époux.

Si la préparation se fait en dehors de la paroisse où le mariage sera célébré – par exemple dans le cadre de propositions de mouvements chrétiens, de lieux spirituels ou d'autres paroisses... – il sera demandé une attestation descriptive des thèmes abordés au cours de la session à laquelle les fiancés ont participé. Il en est de la responsabilité du prêtre ou diacre qui signe le dossier.

---

<sup>1</sup> CNPL, Directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements, Paroi-service, 1994, p. 150

# Accompagner

L'accompagnement des futurs époux est d'une très grande importance. Il y va de l'avenir de ces couples et de la mission de l'Église. L'accompagnement procède d'un acte de foi, d'espérance et d'amour : foi et espérance dans l'œuvre de Dieu dans le cœur des personnes, et amour inconditionnel envers ces fiancés.

Cet accompagnement doit leur permettre, dans un même mouvement :

- de vérifier leur projet : correspond-il au mariage que l'Église célèbre ?
- de progresser dans l'amour mutuel
- de cheminer dans la foi de l'Église

## Discerner sur le projet du couple

Dans la grande majorité, les couples qui se présentent vivent ensemble depuis un certain temps<sup>1</sup>. Certains ont déjà des enfants. De ce fait, ils ont souvent tendance à croire qu'ils sont déjà préparés au mariage. Il est vrai qu'ils vivent déjà un amour que l'on veillera à valoriser, faire grandir et mettre en mots. Bien souvent des choses essentielles n'ont jamais été formulées explicitement entre eux au cours de leur vie commune : que ce soit la cohabitation, le projet de vie (nombre d'enfants, place du travail, rapport aux parents...), la question de l'engagement dans la durée, du pardon, de l'amour inconditionnel, pour ne citer que quelques exemples<sup>2</sup>.

Il est essentiel que, pendant le temps de préparation, le couple prenne conscience que le mariage est une nouvelle étape. Il est une décision : « **Je décide de t'épouser, je décide que je vais t'aimer toute ma vie.** » C'est pourquoi « **le premier service à rendre aux couples, c'est les aider à poser un acte volontaire, une véritable décision éthique, que chacun puisse signer en disant « je », dans la solitude la plus personnelle** »<sup>3</sup>.

En ce sens, il est souhaitable que chaque fiancé puisse, à un moment du cheminement vers le mariage, être rencontré de manière individuelle<sup>4</sup>, soit par le prêtre ou le diacre en responsabilité pastorale, soit par l'un des membres de l'équipe de préparation au mariage, afin de favoriser la liberté de parole de l'un et de l'autre.<sup>5</sup> L'entretien individuel permet de manifester une attention à chacun, mais il aide aussi à vérifier la liberté de chacun au sein du couple. Il peut arriver qu'une difficulté grave apparaisse à cette occasion. Dans ce cas, on s'efforcera d'orienter le couple vers une personne compétente (prêtre, conseiller conjugal, médecin... selon la situation) susceptible de les aider. Pour cet entretien individuel, qui demande de la délicatesse, une

---

<sup>1</sup> On portera attention aux couples qui ont fait le choix de ne pas cohabiter et au témoignage qu'ils peuvent apporter.

<sup>2</sup> Il paraîtra parfois opportun de suggérer aux couples qui cohabitent de vivre un temps de distance afin de se rechoisir en liberté.

<sup>3</sup> Ibid. p. 28.

<sup>4</sup> Assemblée plénière des évêques de France, Orientations pour la pastorale du mariage, 9 novembre 2002, N° 5 : « L'importance de l'entretien particulier, de la rencontre personnelle avec chacun des fiancés ne sera pas oubliée. »

<sup>5</sup> S'il s'agit d'un couple accompagnateur, les hommes peuvent se rencontrer d'un côté, et les femmes de l'autre. Dans cette rencontre on pourra évoquer la famille de chacun, les relations avec les futurs beaux-parents, la formation humaine et chrétienne, ce que la personne dit d'elle-même, de sa foi, de sa motivation pour le mariage, le mariage à l'église. Attention toutefois à ne pas donner l'impression d'un examen de passage !

formation minimale à l'écoute sera utile aux accompagnateurs.

D'autre part, outre l'engagement du mariage, en venant à l'Église ils vont s'engager au mariage chrétien. On ne les laissera pas s'engager dans cette voie sans leur avoir présenté la vision catholique du mariage ainsi que les conditions dans lesquelles l'Église le célèbre (liberté, fidélité, indissolubilité, fécondité). La déclaration d'intention exprimera ce contenu. C'est un des moyens d'aider chacun à prendre une décision personnelle : « **Rendons aux couples le service de leur présenter une institution (le mariage) avec ses arêtes et son sens. C'est notre façon de prendre au sérieux, avec eux et pour eux, le désir qui les habite (...). Aider les couples, c'est ici résister et représenter un contenu ferme, un engagement osé. Avec modestie et réalisme : s'engager, ce n'est pas maîtriser l'avenir ; c'est, au contraire, sachant qu'on ne le maîtrise pas, y jeter le poids de sa vie. C'est poser un acte d'espérance.** »<sup>1</sup>

Ces démarches sont indispensables si l'on souhaite que l'Église prenne la responsabilité des mariages qu'elle célèbre.

## **Progresser dans l'amour mutuel**

En s'engageant dans le mariage, les futurs mariés décident d'apprendre à s'aimer l'un l'autre tout au long de leur vie. Le temps de la préparation au mariage sera pour certains la seule fois dans leur vie où ils prendront du recul sur cette question.

Dans cet esprit, il importe que les points suivants soient abordés avec les futurs époux, au cours des rencontres :

- la relecture de leur histoire personnelle et commune pour grandir dans une meilleure connaissance de soi et de l'autre. Repérage des motivations qui amènent à la décision de se marier. Moments clés fondateurs du couple. Place et valeurs des décisions (communes ou pas) qui ont jalonné la construction de leur couple. Quel recul, quelle maturité pour ces décisions ?
- le sens de l'engagement dans la liberté, de la fidélité comme caractère unique de la relation, de l'indissolubilité du lien conjugal, de la responsabilité d'époux et de parent, le tout porté par un 'aimer' construit qui permettra d'affronter les difficultés de la vie (maladies, précarité, soucis professionnels...).
- le repérage des éléments essentiels d'un amour vrai : écoute, dialogue, ouverture du cœur à la différence, responsabilité, don de soi, accueil de l'autre, confiance, humour, attention à l'autre, sens et place à donner à la sexualité...
- le projet du couple, véritable projet de vie : quelle vie allons-nous construire ensemble, la place de chacun, la vie spirituelle de chacun et du couple, la relation aux familles respectives, les enfants d'une précédente union, la vie professionnelle, la gestion des décisions, des biens matériels et des loisirs.
- le repérage des éléments essentiels d'un amour, qui s'inscrit dans la durée, au-delà des difficultés. Crises et conflits. Importance du pardon, signe que l'on décide de continuer à aimer au-delà des blessures, passées ou que l'on peut s'infliger dans un couple. Souci de prendre soin de la relation, qu'elle soit prioritaire, d'y consacrer du temps. Souci de se remettre en cause, de se convertir, de faire éventuellement appel à la médiation d'un tiers (conseiller conjugal) ou d'un autre couple.

---

<sup>1</sup> Commission familiale de l'épiscopat, Entretien pastoral en vue du mariage, Centurion/Tardy, 1990, p. 29.

- la relation de couple comprise comme alliance et pas seulement comme contrat. Alliance en termes de communion de pensée, des cœurs, de projets, spirituelle et des corps mais aussi en terme de décision de soutien mutuel pour toute la vie.
- la valeur et la beauté de la sexualité : haut lieu de dialogue et d'expression de l'amour, de personne à personne, au croisement de la communion du couple et de la fécondité. Le corps signifie ce que nous avons dans le cœur et dans la tête ; chaque geste a un sens ; hommes et femmes nous sommes considérablement différents. <sup>1</sup>
- la fécondité du couple :
  - l'ouverture à la vie : enfants souhaités, régulation des naissances (responsabilité commune), et si l'enfant ne vient pas, ou s'annonce avec un handicap...
  - fécondité humaine, sociale et ecclésiale du couple ; éducation des enfants...

## Cheminer dans la foi

L'accueil de la demande de mariage conduira à proposer aux futurs mariés une (re)découverte progressive et graduelle de la foi, en partant de là où ils en sont. Cette préparation au mariage prendra le temps d'une authentique catéchèse et sera une occasion de conversion, tant pour les futurs mariés que pour ceux qui les accompagnent. Dès le premier accueil on portera une attention particulière à ceux qui ont été baptisés mais qui n'ont jamais été catéchisés pour envisager quelle découverte de Jésus-Christ est possible avec eux.

L'objet de l'accompagnement est que les futurs mariés découvrent autant que possible combien la vision chrétienne du mariage et de la famille est humanisante et source d'espérance. Sur ce chemin, les futurs mariés pourront :

- expérimenter l'accueil de la communauté chrétienne. Outre l'accueil de l'équipe de préparation au mariage, il sera par exemple possible de les inviter à une eucharistie dominicale à laquelle ils pourront être présentés à la communauté, comme cela se fait pour d'autres sacrements.
- découvrir par des témoignages la beauté de l'amour conjugal plongé dans l'amour de Dieu.
- rencontrer le Christ dans l'écoute de la Parole.
- (re)découvrir le Seigneur, source de leur amour, et sa présence dans leur vie, en particulier dans l'engagement du mariage ; découvrir la fécondité de ce sacrement où Dieu s'engage avec eux en Jésus-Christ mort et ressuscité.
- goûter à la prière : en Église, personnelle et en couple.
- découvrir qu'il existe des groupes de réflexion chrétienne.
- se questionner sur le baptême et l'éducation chrétienne qu'ils donneront à leurs enfants et comment ils pourront les accompagner.

**« Sur ce chemin, [les futurs mariés] redécouvriront la dynamique de l'initiation chrétienne : baptême, confirmation et eucharistie. La préparation au mariage permettra aux conjoints de faire la vérité sur leur vie chrétienne et leur pratique sacramentelle, notamment en ce qui concerne le sacrement de pénitence et de réconciliation ainsi que leur participation à l'assemblée dominicale.**

<sup>1</sup> Henri Caffarel aimait dire : « Pensez que l'on peut être amené à soigner le corps de l'autre (...). Cela est éclairant pour le dialogue des corps. »

**Chaque fois que le cas se présentera, on veillera à proposer le sacrement de la confirmation. Sa préparation se déroulera dans un délai convenable, avant ou après la célébration du mariage ».**<sup>1</sup>

Comme dans tout accompagnement, il s'agira de laisser une grande place à la convivialité et à l'interactivité, en partant du concret de la vie des personnes, en permettant l'expression de tous : temps d'échange, de partage de la Parole de Dieu, de prière, d'enseignement, de témoignage, et, en fin de parcours, de préparation de la célébration. Tous ne se reconnaîtront pas dans la démarche proposée : Il importe donc de s'adapter aux situations humaines (sociales, culturelles, spirituelles), avec une attention aux plus pauvres, auxquels pourra être éventuellement proposé un chemin spécifique.

## **Au terme du cheminement**

Le couple aura eu l'occasion au cours de la préparation au mariage de prendre plus conscience de la grandeur de l'engagement conjugal et de la présence de Dieu dans sa vie.

Le discernement faisant partie du chemin à parcourir, il importe de ne pas préjuger des décisions et choix des personnes. La présentation des exigences fondamentales du sacrement de mariage peut même être vécue comme un rejet par ceux qui n'envisagent pas de les vivre. Ce travail pourra aboutir à des décisions diverses, et parfois inattendues, qu'il convient de respecter et peut-être d'aider à prendre, dans la délicatesse et la vérité, même si elles sont douloureuses : décision de séparation, décision de renoncer au sacrement ou de l'ajourner. Les accompagnateurs aideront ces couples à poser de vrais choix, en toute liberté.

Si un doute existe sur le bien fondé de la décision, il sera important d'en avvertir le responsable pastoral <sup>2</sup>. Celui-ci prendra le temps de rencontrer les intéressés. Si une raison objective – désaccord avec l'un des quatre éléments essentiels du mariage – semble pouvoir mettre en cause la valeur du mariage, il lui appartiendra de leur en faire part. Sinon, après avoir évoqué avec les intéressés les difficultés éventuelles pour leur engagement dans le mariage, il autorisera leur mariage et intégrera des réserves dans le dossier administratif s'il le juge nécessaire.

## **Durée et moyens de cheminement**

Pour qu'un réel cheminement puisse se faire, le temps de préparation demandé aux futurs époux sera habituellement d'une année<sup>3</sup> environ, sauf exception. Au cours de cette année, il leur sera proposé des rencontres avec le prêtre ou le diacre chargé de leur accompagnement pastoral.

Leur sont proposées aussi des rencontres avec des couples chrétiens mariés et avec d'autres couples qui se préparent au mariage. Ces rencontres se dérouleront sur un temps suffisamment long pour répondre aux objectifs présentés ci-dessus. Elles seront organisées dans les paroisses ou les doyennés, par des personnes ou des organismes compétents.

On veillera à ce que la session soit finie plusieurs mois avant la célébration, ce qui laisse les mois suivants pour les rencontres avec le célébrant. Ceci permettra en outre aux fiancés d'avoir le temps d'un libre discernement avant les contingences matérielles et pourquoi pas d'une retraite éventuelle pour ceux à qui on pourrait le suggérer. Pour une meilleure réponse aux demandes des couples, les paroisses veilleront à informer largement sur les conditions de la préparation et sur les délais.

<sup>1</sup> Assemblée plénière des évêques de France, Orientations pour la pastorale du mariage, 9 nov. 2002, N° 6.

<sup>2</sup> cf. dossier administratif

<sup>3</sup> Assemblée plénière des évêques de France, Orientations pour la pastorale du mariage, 9 nov. 2002, N° 11.

# Célébrer le mariage

## Vivre une célébration vraie et signifiante de la présence de Dieu

La célébration peut manifester publiquement ce qui a été découvert pendant la préparation au mariage : les futurs mariés deviennent eux-mêmes témoins de la présence de Dieu à leur amour et de son engagement avec eux. Comment pourrait-on envisager que la célébration soit reliée à la vie de la communauté paroissiale, en particulier par celles et ceux qui ont cheminé avec les futurs mariés ?

La liturgie est l'expression de la foi de l'Église. Le rituel du mariage propose une grande diversité d'éléments qui permettent une célébration vivante, priante et personnalisée. Le moment du dialogue initial et de l'échange des consentements sera particulièrement soigné ; le célébrant veillera à ce que les formules du rituel soient bien observées.

La liturgie célèbre l'Alliance du Christ et de l'Église scellée par sa mort et sa résurrection : cette alliance est constitutive de l'alliance des époux ; ce ne sont ni les mariés ni leur sentiment amoureux qui sont célébrés. C'est pourquoi les lectures non bibliques ne peuvent se substituer à la Parole de Dieu, ni paraître placées sur le même plan. Le célébrant aura soin d'éviter toute confusion possible, il ne les situera pas au milieu des lectures bibliques. Il veillera à ce que les lectures, comme les chants et les musiques, contribuent au service de la prière et de l'attitude intérieure des personnes.

On encouragera les fiancés à redécouvrir le chemin de l'eucharistie et son lien fondamental au sacrement de mariage<sup>1</sup>. Mais lorsque l'on aura constaté que les conjoints n'y sont pas réceptifs et que la messe n'est pas dans leurs habitudes, il n'est pas opportun de célébrer une eucharistie.

## Aspects pratiques et financiers

Le mariage est normalement célébré dans la paroisse de domicile de l'un des deux futurs époux (ou dans celle de leurs parents). S'ils souhaitent se marier ailleurs, une demande d'autorisation de célébrer en dehors de leur paroisse de domicile devra être signée par leur curé et jointe au dossier. Un prêtre responsable d'une paroisse est en droit de refuser d'accueillir une célébration pour des fiancés qui n'ont aucun lien avec sa paroisse.

Financièrement, trois types de participation pourront être occasionnés par la célébration :

- Étant donné les frais engagés par les équipes de préparation au mariage, (formations, achats de livre, coût des salles, etc.) il sera juste d'envisager une participation des fiancés en fonction du parcours proposé.

---

<sup>1</sup> L'eucharistie, sacrement de l'alliance nouvelle et éternelle, est source de tous les sacrements. Par l'engagement des nouveaux époux, Dieu met leur alliance dans le « oui » du Christ, qui nous dit : « Ceci est mon corps livré pour vous ».

- A l'occasion du mariage, est demandé un casuel (participation spécifique des fiancés) qui revient à la paroisse où le mariage est célébré. Un montant indicatif est proposé par le diocèse.<sup>1</sup>
- La quête revient intégralement à la paroisse où le mariage est célébré. Parfois les futurs mariés demandent une quête au profit d'une association : celle-ci n'aura lieu qu'avec l'autorisation du curé, après la sortie.
- Si le prêtre célébrant n'est pas de la paroisse, il revient aux fiancés ou à leur famille de subvenir à ses frais. Par contre le casuel et la quête restent bien pour la paroisse où a eu lieu le mariage.

## **Veiller à la pastorale de l'après-mariage**

La célébration du mariage n'est qu'une étape dans la vie de couple, un commencement. La véritable vie de couple se construira dans le temps au fur et à mesure de l'existence. Cette construction nécessite de prendre soin de la relation tout au long de la vie.

Une bonne préparation au mariage aura fait prendre conscience aux couples – autant que possible – que la célébration n'est pas l'officialisation d'une relation, mais l'engagement à construire sans relâche la relation et à ne cesser d'en prendre soin de manière prioritaire.

Il sera bon de faire part aux couples des nombreuses propositions et initiatives existant dans ce domaine (soirées, week-ends, sessions, groupes de couples, groupes de parents, groupes d'approfondissement de la foi). Leur diversité et leur richesse permettent de répondre à des sensibilités très variées.

Les paroisses auront le souci de proposer au niveau local des initiatives pour prendre soin des couples qu'elle marie. Le service de la pastorale des familles se tient à disposition des paroisses qui souhaitent un soutien pour la mise en place de telles initiatives.

---

<sup>1</sup> Une note de la CEF précise : « Il est conseillé de calculer le montant en rapport avec les sommes totales engagées pour la fête ».

# Les équipes de préparation au mariage

## Responsabilité des prêtres, diacres, laïcs

La préparation au mariage est conduite sous la responsabilité d'un prêtre ou d'un diacre, entouré d'une équipe. Celle-ci pourra recevoir une lettre d'envoi (ou au moins une reconnaissance devant la communauté) précisant ses responsabilités. Le prêtre responsable de la paroisse veillera à l'accompagnement et au renouvellement des équipes.

## Formation

« Le service de pastorale des familles a la charge de proposer régulièrement aux acteurs de la préparation au mariage des moyens de réflexion, de formation et de partage des pratiques »<sup>1</sup>. Il les tient informés des nouveaux outils d'animation disponibles. Il veille à ce que ces formations soient accessibles à toutes les zones géographiques du diocèse. Il informe régulièrement les équipes des formations possibles en rapport avec la préparation au mariage : formation à l'écoute, à l'animation de réunion, à l'éducation affective et sexuelle, à l'éthique affective et familiale, au droit canon, à la liturgie et l'entretien pastoral, formation à l'annonce de la foi, le sacrement de mariage...

Chaque paroisse aura une personne compétente qui connaisse l'ensemble des éléments concernant les mariages : accueil, procédures, dossiers, archivage, demandes d'autorisation... Elle sera en lien avec le service diocésain de la pastorale des familles et le chancelier du diocèse.

## Trop ambitieux ?

La préparation au mariage pourra sembler trop ambitieuse pour beaucoup : en de nombreux lieux, il semble impossible d'aborder l'ensemble d'un tel parcours : manque d'accompagnateurs, manque de motivation apparente des futurs mariés. Quelques remarques et pistes :

- Ce constat n'enlève rien à la légitimité du besoin de préparation des futurs mariés : c'est à l'Église de prendre ses responsabilités lorsqu'elle célèbre des mariages.
- Contrairement à une fausse croyance, on constate que lorsqu'un parcours riche est proposé, les futurs mariés sont émerveillés que leur demande soit prise si au sérieux et du chemin qu'ils font eux-mêmes : ils sont alors capables d'être très assidus et fidèles.
- Tous les accompagnateurs de préparation au mariage sont heureux de cette mission. Ils sont invités à avoir une vie d'équipe qui les nourrisse : prière, retraite, relecture et formation régulières... avec la présence et l'accompagnement d'un prêtre ou d'un diacre.

On pourra aussi envisager des entraides entre paroisses.

Parmi les nombreux parcours existants, plusieurs proposent de prendre du temps entre futurs mariés en dehors des réunions avec un des couples d'accompagnateurs. C'est une belle occasion pour eux de découvrir la joie et l'intérêt de prendre soin de sa relation de couple. C'est aussi une manière d'enrichir le parcours en créant des liens différents.

---

<sup>1</sup> Assemblée plénière des évêques de France, Orientations pour la pastorale du mariage, 9 nov. 2002, n° 5

# Accueil des personnes en vue d'un mariage interconfessionnel ou d'un mariage dispar

Nous avons conscience de la situation particulière de ces unions mais aussi du besoin aujourd'hui pour notre diocèse de lieux pour y réfléchir et d'orientations quant à la préparation mais aussi au déroulement de la célébration et à sa présidence.

Merci de prendre contact avec les services diocésains de la pastorale des familles pour les mariages dispar et de l'œcuménisme pour les mariages interconfessionnels.

# Accueil des personnes ayant reçu le sacrement de mariage et divorcées

Les personnes venant à l'Église dans ces circonstances sont souvent blessées, ayant vécu l'épreuve d'une séparation. Un véritable travail d'écoute, d'accueil et d'empathie sera nécessaire, à l'image de l'accueil dont le Christ a fait preuve dans ses rencontres.

Ce n'est que dans un deuxième temps que l'on pourra répondre aux questions que se posent ces personnes : « **Avons-nous le droit de nous marier à l'Église, d'avoir une célébration, etc. ?** » Ces questions peuvent piéger et enfermer, là où le Christ accueille et ouvre à l'espérance. Le défi est de tenir vérité et charité.

Certaines personnes, fidèles divorcés, veulent être accompagnées par la prière de l'Église dont elles sont et demeurent membres. Une telle prière ne peut pas prendre la forme d'une célébration qui présenterait les signes extérieurs d'un mariage sacramentel. Il s'agit en l'occurrence d'éviter toute confusion dans l'esprit des personnes.

Une équipe de la pastorale des familles travaille actuellement ces questions. Elle est disponible pour répondre aux demandes.

Par ailleurs, on considérera aussi la possibilité d'orienter ces personnes vers l'officialité si la situation permet d'envisager l'examen de la validité du mariage, ou alors vers les mouvements et groupes d'accompagnement des personnes divorcées et engagées dans une nouvelle union. Il sera possible en tout cas de prendre contact avec le service de la pastorale des familles.

# Bibliographie

## Documents de référence concernant le mariage

- Jean-Paul II, **lettre post-synodale Familiaris consortio**, 1981, § 1
  
- Assemblée plénière des évêques de France, **Orientations pour la pastorale du mariage**, 9 novembre 2002
  
- Commission familiale de l'épiscopat, **Entretien pastoral en vue du mariage**, Centurion/Tardy, 1990
  - Bien que datant de 1990, ce document reste complètement d'actualité.
  - Les pages 17 à 77 intéresseront tous les acteurs de la préparation au mariage.
  
- SNPLS, **Le sacrement de mariage**, guide pastoral du nouveau rituel, coll. Guides Célébrer, Cerf, 2006
  - Ce guide contient des éléments actualisés pour une pastorale du mariage, dans son approche canonique et pastorale en 3<sup>e</sup> partie : lectures bibliques, déclarations d'intentions, etc. Document très complet sur la liturgie, les cas particuliers. La deuxième partie qui présente le nouveau rituel. Contient aussi les orientations des évêques de 2002.
  
- Conseil pontifical pour la famille, **Préparation au sacrement de mariage**, Libreria Editrice Vaticana, 1996
  - Traite de la préparation éloignée, prochaine et immédiate.
  - Très intéressant et complet.
  
- CNPL, **Directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements**, Paroi-service, 1994
  - Recueil des règles pratiques concernant les actes administratifs relatifs aux sacrements.
  - Document technique.

## **Diocèse de Grenoble-Vienne**

Maison diocésaine de Grenoble

12, Place de Lavalette

38028 GRENOBLE cedex 1

Tél. 04 38 38 00 38

Fax 04 38 38 00 39

Pastorale des familles

familles@diocese-grenoble-vienne.fr

Tél. 04 38 38 00 27 (répondeur)

Délégation catholique pour l'oecuménisme et les relations avec le judaïsme

oecumenisme@diocese-grenoble-vienne.fr

Tél. 04 38 38 00 47 (répondeur)

### **Sur le site Internet du diocèse :**

[www.diocese-grenoble-vienne.fr/mariage.html](http://www.diocese-grenoble-vienne.fr/mariage.html)

- ce document à télécharger
- le document relatif à la préparation au mariage (dossier administratif)
- les différents formulaires
- d'autres ressources documentaires